

Procès-verbal de la séance extraordinaire  
du 11 septembre 1970

---

9 heures

Détournement d'avions

M. Graber fait une analyse de la situation au vu des dernières dépêches. Le CICR, avec M. Rochat à sa tête, poursuit ses efforts en vue de trouver une solution portant sur l'évacuation de tous les occupants des avions. Une démarche personnelle de M. Rochat sur le transfert des femmes et des enfants dans des hôtels d'Amman aurait abouti. Les Palestiniens, pour leur part, cherchent à obtenir une évacuation en deux phases, dont le succès serait conditionné par l'acceptation d'Israël de rendre leur liberté à un nombre indéterminé de feddayins faits prisonniers par lui.

Le plan du chef du Département politique vise à exiger l'évacuation immédiate des femmes et enfants sans contreprestation, une négociation en une seule phase ainsi qu'un échange total et simultané. On interviendra auprès du CICR pour qu'il renforce la délégation d'un conseiller politique. Le chef du département fait savoir que les ambassadeurs des pays entretenant de bonnes relations avec les pays arabes et qui sont signataires des conventions de Genève ont été convoqués pour qu'ils invitent leurs gouvernements à user de leur influence pour soutenir les efforts du CICR. Il s'agit de la France, de l'Union soviétique, de l'Italie et de l'Espagne. On cherche par là à créer un climat d'isolement autour des Palestiniens. Le département examine l'opportunité d'intervenir auprès de la Ligue arabe, éventuellement auprès de notre ambassadeur à Peking. On signale une démarche du Gouvernement irakien qui exigerait des Palestiniens qu'ils libèrent toutes les personnes séquestrées, condamnant par là le chantage du FPLP; une lettre confirmant cette intervention serait adressée aux Nations Unies.

Le Conseil évoque ensuite un certain nombre de problèmes. Pour ce qui concerne le front intérieur, il faut bien constater que l'opinion publique adresse des critiques virulentes au Conseil plutôt que de lui apporter son soutien. On admet que la dénomination de l'état-major de crise, dont on parle dans la presse, devrait être remplacée par celle d'organe permanent de consultation des gouvernements intéressés. Il est question ensuite des rapports avec le Gouvernement zuricois. La présence en son sein de "faucons et de colombes" implique qu'on entretienne des contacts permanents aux fins d'éviter une divergence de vues. L'information doit également être constante. On cherchera à persuader le Conseil d'Etat d'avoir un homme de liaison à Berne.

- 2 -

Il est convenu que le Département des finances et des douanes assurera le plus rapidement possible un renfort à Kloten et Cointrin pour contribuer à l'exécution des tâches de sécurité.

Dans l'appréciation de la situation, le Conseil, qui approuve les mesures proposées en accord avec l'organe consultatif, admet qu'il faut faire l'impossible pour que le CICR pousse les négociations aussi loin qu'il se peut.

A 11 heures 10, la situation paraît à nouveau complètement bouleversée, le bruit courant qu'une intervention militaire américaine et israélienne en Jordanie est imminente. Le FPLP exige du CICR qu'il obtienne immédiatement l'assurance qu'il n'y aura pas d'intervention militaire, au risque de faire échouer définitivement les négociations. Toutes les mesures sont prises sans retard par le Département politique pour obtenir cet engagement. Une conférence de presse du CICR aura lieu cet après-midi; tous les efforts sont entrepris pour alerter l'opinion mondiale et mettre le FPLP en garde quant aux conséquences d'une inobservation des conventions de Genève sur le traitement inhumain infligé aux passagers encore retenus dans les appareils.

A 18 heures 10, le Conseil se réunit à nouveau pour entendre M. Graber rendre compte de la conférence de presse qui a eu lieu l'après-midi et au cours de laquelle on a pu démentir toute velléité d'intervention militaire américaine ou israélienne. Le président des Etats-Unis a confirmé cette déclaration. Les contacts pris avec le Gouvernement zuricois révèlent une certaine pression silencieuse. Tout sera entrepris pour décider d'un moyen de communication - qui ne saurait se faire par téléphone - avec un ou des responsables zuricois et pour s'assurer de façon absolue qu'aucun retard n'interviendra lorsqu'une décision devra être prise. A part cela, toutes les dépêches sont contradictoires. On apprend en fin de séance que le CICR a décidé d'envoyer son vice-président, M. Jacques Freymond, pour renforcer la délégation.

16.9.1970 Sa/cy

CHANCELLERIE FEDERALE

Distribution:

MM. les conseillers fédéraux	(7)
le chancelier de la Confédération	(1)
les vice-chanceliers	(2)